

Extrait du registre
des délibérations de la commune de ST HILAIRE LE GRAND
séance du 07/07/2022

Date de la convocation 04/07/2022	L' an 2022 et le sept juillet à 20 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s'est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Antonia PAQUOLA , Maire
Date d'affichage 04/07/2022	
Nombre de membres Afférents au Conseil municipal : 11 En exercice : 10 Votants : 10	Présents : Mme Antonia PAQUOLA, Maire, Mmes :, METZGER Caroline, THIEBAULT Lydie, MM : APPERT Pascal, BEAULANDE Gilles, DELANERY Sébastien, GILLET Jean-Michel, LEBÈGUE François, Absent ayant donné pouvoir : Mme GILLET Odile et M. PIET Jean-François. Secrétaire : M. Gilles BEAULANDE
Réf : 2022-07-01	Objet de la délibération : Convention de répartition des charges de fonctionnement du regroupement scolaire avec la Communauté de communes de Suippes
A l'unanimité	Considérant que la convention de répartition des charges avec la communauté de communes doit être mise à jour,
Pour : 10	Considérant l'installation d'un sous compteur d'eau pour connaître exactement la consommation d'eau
Contre : 0	Considérant la modification des surfaces prises en compte pour la répartition du chauffage,
Abstentions : 0	Après en avoir délibéré, le conseil municipal DECIDE D'autoriser Madame le Maire à signer la convention de répartition des charges de l'école avec la Communauté de communes de Suippes.
	Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures.
	Pour copie conforme : En mairie
	Le Maire, Antonia PAQUOLA
	 Antonia PAQUOLA
	ANTONIA PAQUOLA 2022.07.21 17:43:53 +0200 Ref:20220721_173601_1-1-O Signature numérique le Maire